

Riddes, le 28 octobre 2011

A la rédaction du bulletin
Officiel
Rue de l'Industrie 13
1950 Sion

COMMUNE DE RIDDES

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Riddes porte à la connaissance du public que M. Thomas De Wit, domicilié à 1918 La Tzoumaz, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	Parcelle n° 5077, 1918 La Tzoumaz
Enseigne	Pub-Disco (nom à définir)
Prestations	Offre de mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter
Heures d'ouverture et de fermeture	Tous les jours de 09h00 à 04h00
Début de l'activité	1 ^{er} décembre 2011

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à l'Administration communale, dans les trente jours dès la présente publication.

Riddes, le 28 octobre 2011

L'administration communale